

Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

Infos pratiques

- > Composante : Direction Formation Continue & Alternance
- > Ouvert en alternance : Non
- > Formation accessible en : Formation continue

Présentation

Parcours proposés

- > [Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - Option A](#)

Présentation

L'Université Paris Nanterre vous prépare à l'option A : Lettres et Sciences Humaines (Lettres, Arts, Sciences Humaines et sociales, Langues, Droit, Sciences économiques, Administration, Gestion, Psychologie).

Le Diplôme d'accès aux études universitaires - DAEU - est un diplôme national, régi par un décret de 1994 ([décret n° 94-684 du 3 août 1994 ; JO du 10 août 1994](#)). Équivalent du baccalauréat général, ce diplôme est reconnu par les conventions collectives (diplôme de niveau 4) ; il s'adresse à tous ceux qui désirent s'engager dans des études universitaires ou qui envisagent de se présenter aux divers concours pour lesquels le baccalauréat est requis.



Objectifs

Obtenir le diplôme national équivalent au baccalauréat, c'est avoir la possibilité :

- Acquérir des bases de culture générale et littéraire
- S'entraîner à la composition en français et dans une langue étrangère.
- Acquérir des méthodes d'analyse et de synthèse de textes et documents.

À l'issue de la formation, le stagiaire aura développé des connaissances et des compétences de niveau baccalauréat. La formation a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances et les modes de raisonnement indispensables pour toute formation supérieure.

Le DAEU permet la poursuite d'études dans les établissements d'enseignement supérieur et donne accès aux formations, concours et emplois pour lesquels le baccalauréat est requis. Il constitue une attestation de niveau pour l'accès à l'emploi et permet le reclassement dans les grilles salariales.

Savoir-faire et compétences

- Communiquer de façon claire et non-ambiguë en français
- Se servir aisément des différents registres d'expression de la langue française
- Développer une argumentation avec un esprit critique permettant de répondre à une demande ou apporter des conseils appropriés au regard d'un sujet concernant l'activité de la structure
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation

[Ces compétences sont présentées dans la fiche RNCP \(Répertoire National des Certifications Professionnelles\) du DAEU.](#)

Organisation

Pour obtenir le DAEU, les candidats doivent préparer les épreuves suivantes :

- français, langue vivante

- 2 modules au choix parmi: histoire, géographie, mathématiques, biologie, littérature, seconde langue vivante.

Le DAEU se prépare en présentiel pendant des cours en journée et le soir. Des tutorats sont également dispensés. L'obtention du DAEU est donc compatible avec une activité salariée.

Il est également possible de construire son parcours « à la carte » en choisissant de valider le DAEU module par module, sur une période de 4 ans maximum.

Le DAEU est délivré à l'issue d'une formation correspondant à un volume horaire de 225 heures d'enseignement minimum (240 à Université Paris Nanterre).

Chaque cours représente annuellement 60 heures d'enseignement, soit 240 heures au total auxquelles s'ajoutent le tutorat en présentiel et éventuellement le tutorat interactif.

Les cours se déroulent d'octobre à mai.

Contrôle des connaissances

Le diplôme du DAEU peut être présenté sous forme d'un examen final ou sous forme de modules capitalisables.

Pour être déclaré admis, le candidat doit :

- dans le cas de l'examen final, obtenir une note moyenne au moins égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves;
- dans le cas des modules capitalisables, obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des épreuves. Les quatre modules peuvent être présentés lors d'une même session.

Les épreuves sanctionnant l'année de formation peuvent comporter en tout ou partie un contrôle continu, pris en compte pour l'obtention du diplôme.

Attention le délai entre la première inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder 4 années. Vous disposez donc au maximum de 4 inscriptions universitaires pour valider le DAEU. Au-delà, une demande de dérogation auprès du Président de l'Université est obligatoire. La dérogation reste une procédure exceptionnelle qui exige une demande circonstanciée avec une justification argumentée

Admission

Conditions d'admission

Le DAEU est réservé aux candidats relevant de la formation professionnelle.

Sont admis à s'inscrire les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- avoir vingt ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme ET justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale.
- avoir 24 ans au moins au 1er octobre de l'année d'obtention du diplôme

Pour les candidats étrangers, un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen est nécessaire.

Les candidats handicapés peuvent demander une dispense de tout ou partie des conditions requises pour l'examen.

Modalités de candidature

Il y a 2 périodes de candidatures (du 10 février 2025 au 4 juin 2025 et du 27 août 2025 au 30 septembre 2025).

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Après avoir rempli le dossier sur [eCandidat](#), si vous remplissez les conditions administratives vous serez convoqué à un entretien pédagogique obligatoire qui déterminera si vous pouvez être inscrit.

Les cours commencent le 6 octobre 2025.

Le lien pour candidater est <https://ecandidat.parisnanterre.fr/#%21accueilView>

- Première période : ouverture le 10 février 2025, fin le 4 juin 2025 (avec délai supplémentaire pour le retour des dossiers de 3 semaines).
- Deuxième période : du 27 août 2025 au 30 septembre 2025.

Droits de scolarité

[Vous trouverez les tarifs du DAEU sur le site du Service Formation Continue & Alternance](#)

Les conditions de prise en charge pour ce diplôme étant distinctes des autres diplômes nationaux présentés dans les sections ci-dessus, l'identification des catégories de tarifs diffère de la façon suivante :

Le stagiaire bénéficie d'une subvention Région plafonnée, d'une prise en charge par Pôle emploi, missions locales, la CAF ou ne bénéficie d'aucune prise en charge. L'inscription est soit annuelle (4 modules), soit par module (1 à 3 en cas de redoublement ou si le candidat veut étaler la formation sur deux à quatre ans).

- Inscription annuelle (quatre modules) subvention région ou aucune prise en charge : 500€
- Inscription par module (redoublement) subvention région ou aucune prise en charge : 125€ pour chaque module

Le stagiaire bénéficie d'une prise en charge à 100% par un financeur :

- Inscription annuelle (quatre modules) prise en charge à 100% : 1 600€
- Inscription par module (redoublement) prise en charge à 100% : 450€ pour chaque module